

Demande d'Équivalence

Nom : Prénom :

Epouse :

Date et Lieu de naissance :

Carte d'Identité Nationale No :

No du passeport pour les étrangers : Nationalité :

Adresse :

Code postal : No de Téléphone :

-1- ETUDES SECONDAIRES : Collège et Lycée

Année Scolaire	Année d'étude – diplôme	Etablissement et pays	Résultats (*)
.....
.....
.....
.....
.....
.....

-2- ETUDES SUPÉRIEURES :

Année Universitaire	Année d'étude – diplôme	Etablissement et pays	Résultats (*)
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

- Succès- Echec- Interruption

Diplôme présenté à l'équivalence : Date d'obtention :

Spécialité :

Etablissement : Pays :

Equivalence demandée :

Motif de la demande d'équivalence :

Je déclare sur l'honneur que les renseignements figurant sur ce formulaire sont exacts et demande de faire examiner mon dossier par la commission sectorielle (*).

..... Le.....

Signature

Pièces à fournir :

- Une copie de la C.I.N ou de la C.I.N du tuteur pour les mineurs ou du passeport pour les étrangers.
- Une copie certifiée conforme à l'originale de chaque diplôme obtenu et présenté et présenté à l'équivalence à partir du baccalauréat avec présentation de tous les originaux.
- Une copie certifiée conforme à l'original du diplôme présenté à l'équivalence.
- Les programmes d'études, les textes qui les organisent, les relevés de notes de chaque année d'études, le nombre d'unités de valeur et de crédits ainsi que toute autre pièce jugée utile à l'étude du dossier d'équivalence.
- Une copie de la thèse ou de mémoire (Maîtrise, D.E.A, Doctorat,...).
- Une copie de l'acte de mariage enregistré chez les autorités tunisiennes pour les conjoints étrangers.
- 2 enveloppes affranchies portant l'adresse complète du candidat dont l'une est recommandée avec accusé de réception.

-Pour l'équivalence du **diplôme de baccalauréat**, l'intéressé doit présenter en plus les pièces suivantes :

- 1) Le livret scolaire
- 2) Une certificat de scolarité (Collège + Lycée).
- 3) Le relevé des notes du baccalauréat tunisien pour ceux qui l'ont passé sans succès en Tunisie
- 4) Une pièce qui justifie la résidence de l'intéressé avec ses parents ou avec le tuteur pendant les deux dernières années ayant précédé l'obtention du diplôme dans le pays qui l'a délivré.

-Pour l'habilitation :

- 1) Présenter deux copies du diplôme de doctorat et de l'habilitation.
- 2) Justifier son appartenance au grade de Maitre-Assistant ou à un grade équivalent en Tunisie ou à l'étranger.
- 3) Présenter un dossier qui reflète l'ensemble des travaux et qui doit comporter, outre la thèse de doctorat, l'ensemble de travaux originaux publiés. Ce dossier doit être fourni en double exemplaire (ouvrage, manuels, articles dans les revues scientifiques, brevets d'invention...).

Remarques :

- Les dossiers incomplets ne sont pas étudiés
- En cas de non réponse, l'intéressé peut contacter l'administration un mois après le dépôt de son dossier complet.
- Présenter la C.I.N à chaque contact avec l'administration.

*** Les Commissions Sectorielles sont les suivantes :**

- | | | |
|---|--|--|
| -1-Sciences économiques | -5-Sciences fondamentales | -8-Architecture, urbanisme et beaux-arts |
| -2-Sciences juridiques | -6-Sciences de l'ingénieur | -9-Enseignement secondaire |
| -3-Lettres et civilisation | -7-Sciences médicales et paramédicales | -10-Enseignement de base |
| -4-Sciences humaines, sociales et religieuses | | |